

*Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
Canton de Plouigneau*

ARRÊTÉ
NO A-2026-108

Arrêté portant
modification temporaire des conditions de circulation

LE MAIRE DE PLOUGONVEN

- VU** Le Code général des collectivités territoriales,
VU Le Code de la voirie routière,
VU La demande du 28 juillet 2026 par laquelle la société Ensio (405, rue Claude-Bernard 62320 Rouvroy) sollicite une autorisation d'entreprendre des travaux de branchements aux réseaux dans la rue des camélias au numéro 9B ;

CONSIDÉRANT le projet de viabilisation de la parcelle au 9B de la rue des camélias ;

ARRÊTE

- Article 1^{er}.** L'entreprise Ensio est autorisée à entreprendre les travaux de viabilisation de la parcelle située au 9B de la rue des camélias entre le 28 septembre 2026 et le 23 octobre 2026 inclus ;
- Article 2.** La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue sous la responsabilité de l'entreprise Ensio ;
- Article 3.** La signalisation devra être adaptée lors des arrêts de chantier et sera déposée à la fin des travaux ;
- Article 4.** La remise en état de la voirie à l'issue des travaux sera à la charge de l'entreprise Ensio ;
- Article 5.** M. Nicolas Ménez, responsable des services techniques de la commune est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à l'entreprise ;

Fait à Plougonven, le 22 septembre 2026

Le Maire

Bernadette Auffret

